

**Bureau du 18 juin 2007**

**Décision n° B-2007-5312**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Scission de la copropriété Les Plantées en plusieurs copropriétés autonomes**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel - Subdivision nord

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 7 juin 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine est actuellement propriétaire du lot de copropriété n° 55 constitué d'une parcelle de terrain nu d'une superficie de 2 450 mètres carrés dont elle a la jouissance privative, sur laquelle était anciennement édifiée une station-service.

La gestion actuelle de la copropriété Les Plantées composée de 862 lots s'avère compliquée. En effet, le nombre de copropriétaires et le scrutin majoritaire nécessaire pour valider les propositions faites de travaux et de gestion de l'ensemble immobilier ne permettent pas les prises de décision indispensables à la vie de cet ensemble en copropriété.

Lors de l'assemblée générale du 25 juin 2007, les copropriétaires vont donc décider, d'une part, de scinder cet ensemble immobilier en 12 copropriétés autonomes gérées par des syndicats, d'autre part, d'accepter le retrait de la parcelle appartenant à la Communauté urbaine qui gèrera indépendamment le terrain référencé dans l'acte de scission sous les numéros 96 et 97 de la section CR ;

Vu ledit dossier ;

### **DECIDE**

**1° - Approuve** la proposition de scission de la copropriété Les Plantées située à Meyzieu, conformément à la proposition précédemment énoncée qui aura pour conséquence la sortie du régime de la copropriété en ce qui concerne le terrain communautaire cadastré sous les numéros 96 et 97 de la section CR.

**2° - Autorise** monsieur le président à donner son pouvoir pour voter lors de l'assemblée générale du 25 juin 2007.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,